



LA CONTRIBUTION CANADIENNE AUX MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES



Association canadienne pour les Nations Unies
United Nations Association in Canada



LA CONTRIBUTION CANADIENNE AUX MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

AVANT-PROPOS

La version originale de cette brochure a été publiée en 1992. Elle est devenue un outil éducatif populaire auprès de tous ceux qui ont participé aux missions de maintien de la paix du Canada ou qui ont écrit sur le sujet. Une deuxième édition a été diffusée en 2000. À la fois la portée et le nombre des missions de paix ont changé de manière importante au cours des dernières décennies. L'Association canadienne pour les Nations Unies est heureuse de revoir et de mettre à jour le texte d'origine, confiante que l'historique du maintien de la paix est toujours une source de fierté pour l'ensemble des Canadiens.

Kathryn White, Directrice Générale,
Association canadienne pour les Nations Unies



MANTEN DE LA PAIX DE L'ONU : PLUS DE 50 ANS DE PARTICIPATION CANADIENNE

L'année 2006 a marqué le 50^e anniversaire de la Crise de Suez et la première mission de maintien de la paix désignée de l'ONU au monde. La mission de maintien de la paix a représenté une innovation importante au sein des Nations Unies. Elle marquait également le début de la nouvelle période au cours de laquelle le maintien de la paix deviendrait un mécanisme officiel de résolution des conflits. Depuis ce temps, plus de 120 000 Canadiens ont servi dans plus de 50 opérations du Congo à Chypre en passant par le Cambodge et, plus récemment, le Timor Oriental, Haïti et le Soudan.

En octobre 1956, l'ONU était confrontée à une crise majeure menaçant la stabilité du Moyen-Orient. Quelques mois auparavant, les États-Unis, suivis du Royaume-Uni, décidaient de retirer leur aide financière au projet du barrage Aswan sur le Nil. Par suite de cette décision, l'Égypte ripostait en nationalisant le Canal de Suez et déclarait que toutes les recettes tirées de l'exploitation du Canal seraient utilisées pour financer le projet. Les Français et les Britanniques ont fortement réagi, condamnant les mesures adoptées. Israël, pour sa part, dénonçait les incursions grandissantes de l'Égypte dans Israël à partir de Gaza.

Le 29 octobre, les forces israéliennes attaquaient et occupaient le Sinaï et la bande de Gaza. Les troupes britanniques et françaises atterrissaient dans la zone du Canal de Suez quelques jours plus tard, motivant l'ONU à convoquer une session d'urgence pour discuter du dossier. Pendant que le Conseil de sécurité discutait de la situation, aucun consensus sur les actions collectives

n'a pu être obtenu en raison des vetos de la France et du Royaume-Uni. La question a donc été renvoyée à l'Assemblée générale sous la résolution « S'unir pour la paix », faisant appel à un cessez-le-feu et au retrait de toutes les forces étrangères des territoires occupés. L'Assemblée demandait également la mise sur pied de la Première Force d'Urgence des Nations Unies (FUNU I), suivant l'hypothèse que la mission ait un mandat neutre de toute visée politique autre que la paix et la sécurité internationales. Le mandat de FUNU I était de « garantir et superviser la cessation des hostilités », ainsi que le retrait des forces armées françaises, britanniques et israéliennes d'Égypte. À la fin décembre, les forces françaises et britanniques s'étaient complètement retirées de la zone du Canal de Suez, et dès le début de mars 1957, toutes les forces israéliennes étaient parties. Une fois le retrait achevé, FUNU I a servi de tampon entre l'Égypte et Israël et a supervisé le cessez-le-feu.

LA PREMIÈRE MISSION

FUNU I est qualifiée de toute première force officielle de maintien de la paix en raison de sa mission initiale qui était « d'utiliser le personnel militaire pour créer une zone tampon entre les belligérants et de superviser le retrait des forces ». Bien que l'ONU ait déployé plusieurs missions d'observation préalablement à 1956, leurs fonctions étaient restreintes à observer et surveiller les cessez-le-feu après qu'un accord a été conclu. Ces missions comprennent l'Organisme des Nations Unies chargé de la Surveillance de la Trêve (ONUST), formé en 1948 pour superviser la trêve en Palestine par suite de la guerre arabo-israélienne, et le Groupe d'Observateurs Militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), établi en 1949 pour superviser les cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan.

LE MAINTIEN DE LA PAIX : UNE INITIATIVE CANADIENNE

Ce fut le ministre des Affaires extérieures (aujourd'hui Affaires étrangères) du Canada du temps, Lester B. Pearson, qui a suggéré en fait la notion de force « de maintien de la paix » pilotée par l'ONU à la session d'urgence spéciale de l'Assemblée générale le 2 novembre 1956. Dans l'allocution qu'il a adressée à l'Assemblée, Pearson alléguait que les propositions actuelles n'allaient pas assez loin dans les solutions aux tensions dans la zone de Suez. En lieu et place, Pearson se disait d'avis que ce qu'il fallait c'était « une véritable force de paix et de police internationale... suffisamment grande pour garder ces frontières en état de paix pendant qu'on forgeait un règlement politique » [Traduction libre]. Cette force de maintien de la paix serait déployée pour faciliter des règlements menant à une paix et à une sécurité internationales. De plus, un sous-produit de cette intervention de l'ONU serait de permettre le retrait pacifique des troupes britanniques, françaises et israéliennes.



La suggestion faite par Pearson a culminé par la formation sans précédent de la première mission de maintien de la paix armée et officielle de l'ONU avec, comme commandant inaugural, le général canadien E.L.M. « Tommy » Burns. Le moment délicat et critique choisi par Pearson pour faire valoir sa proposition a été déterminant dans l'approbation de la force et lui a valu la reconnaissance bien méritée de « grand-père du maintien de la paix ».

Pearson a reçu le prix Nobel de la paix en 1957 pour sa réflexion innovatrice et son engagement de longue date à l'égard de la paix. Il a par la suite été le 14^e premier ministre du Canada. Depuis 1948, plus de 750 000 employés militaires, policiers et civils de quelque 110 pays ont servi dans le cadre de ces opérations; plus de 2 298 d'entre eux y ont perdu la vie. En 1988, les forces de maintien de la paix de l'ONU ont été récipiendaires du prix Nobel de la paix.

QU'EST-CE QU'UNE MISSION DE MAINTIEN DE LA PAIX?

Même si elle n'a pas été prise en compte dans la Charte des Nations Unies, la notion de maintien de la paix est devenue une partie intégrante et un aspect de haut niveau des opérations de l'ONU. Celle-ci définit le maintien de la paix comme « le déploiement de personnel militaire et civil international dans une zone de conflit, [...] avec le consentement des parties en cause, afin de : arrêter le conflit ou l'empêcher de s'aggraver; ou bien veiller à la bonne mise en oeuvre d'un accord de paix ». Même si cette définition sert de point de départ utile, il n'existe aucune définition unique du concept de maintien de la paix. Ce concept continue d'évoluer à mesure que de nouveaux conflits surgissent et que des requêtes en vue de leur résolution sont de plus en plus adressées aux Nations Unies.



RÔLE ÉVOLUTIF DES CASQUES BLEUS DE L'ONU

Bien que la notion de maintien de la paix ait été élaborée à l'origine pour traiter des conflits entre deux pays, les conflits contemporains présentent un agencement complexe : leurs racines sont peut-être essentiellement internes, mais ils sont complexifiés par la participation interfrontalière, soit par des États ou des intérêts économiques et d'autres intervenants non étatiques (tels que des guérillas ou des groupes rebelles). Par conséquent, la structure des missions de maintien de la paix a également changé.

Les opérations peuvent prendre de nombreuses formes, et sont en constante évolution suivant la mutation des circonstances. Les opérations peuvent comprendre du personnel militaire et policier, ainsi que des employés civils, et peuvent regrouper des missions d'observation militaires, des forces de maintien de la paix ou une combinaison des deux. Parmi les tâches accomplies par les opérations de maintien de la paix au fil des ans, on trouve : le maintien des cessez-le-feu et la séparation des forces; le déploiement préventif; la protection des opérations humanitaires; et la mise en oeuvre d'un vaste règlement de la paix. De plus en plus, les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont multidimensionnelles, y compris des forces militaires, la police civile, les milieux politiques, les affaires civiles, les règles de droit, les démarches judiciaires, de même que la surveillance des élections, les droits de la personne, les causes humanitaires, la reconstruction, l'information du public et les questions de sexesécificités. Certaines des opérations de l'ONU n'ont pas de composante militaire mais s'acquittent de mandats aux côtés d'une force de maintien de la paix régionale ou multinationale autre que de l'ONU.

Les rôles des soldats de la paix ne sont pas coulés dans le béton, et peuvent changer selon la situation. Les futurs conflits sont susceptibles de continuer de présenter des défis complexes pour la collectivité internationale. Une réponse efficace exigera une utilisation courageuse et créative des outils de paix. Il n'existe pas de modèle « unique ».

L'ONU — UNE HISTOIRE DE RÉUSSITE IMPROBABLE

Malgré les nombreux défis que doivent relever les missions de maintien de la paix, le *Rapport sur la sécurité humaine* de 2005 d'Andrew Mack, une étude indépendante financée par cinq gouvernements et publiée par les presses de l'Université d'Oxford, s'inspire de toute une panoplie de recherches érudites peu diffusées et révèle qu'après cinq décennies de hausses, le nombre de conflits armés a commencé à diminuer dans le monde entier au début des années 1990. En 2003, on notait 40 p. 100 moins de conflits qu'en 1992. Les conflits les plus sanglants — ceux qui comptent 1 000 décès au combat ou plus — ont régressé de 80 p. 100. Les cas de meurtres en masse de civils ont également reculé de 80 p. 100, tandis que les violations des droits humains fondamentaux ont décliné dans cinq des six régions des pays industrialisés depuis le milieu des années 1990.

La preuve que l'ONU a fait une différence est convaincante. Une récente étude d'importance par la société RAND constatait que les opérations de consolidation de la paix de l'ONU ont un taux de réussite de deux tiers. Elles étaient aussi étonnamment rentables. En fait, le coût annuel de l'ensemble des 17 opérations de paix qu'exploite l'ONU à l'échelle de la planète est inférieur à 1 p. 100 de ce que les gouvernements du monde entier consacrent à la défense chaque année — et moins que ce que les États-Unis dépensent en Iraq en un seul mois.

DU MAINTIEN DE LA PAIX À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Les leçons tirées de l'expérience de cinq décennies ont démontré que les forces de maintien de la paix seulement sont souvent insuffisantes pour aider les pays à faire la transition d'un état de guerre à un état de paix durable. On estime qu'environ la moitié des pays qui ressortent d'une situation de guerre retournent en guerre dans les cinq ans. Les missions de maintien de la paix sont confrontées à des défis clés, notamment le manque d'attention internationale sur les environnements post-conflits et le retrait du soutien international une fois la mission de maintien de la paix complétée.

En réponse à ces préoccupations, une Commission intergouvernementale sur la consolidation de la paix, ainsi qu'un Fonds de consolidation de la paix et un Bureau d'aide à la consolidation de la paix, ont été mis sur pied par l'ONU en 2006 pour mieux anticiper et relever les défis en la matière. Une Canadienne, Carolyn McAskie, est l'actuelle secrétaire générale adjointe du Bureau d'aide à la consolidation de la paix. La Commission sur la consolidation de la paix aidera à combler le fossé entre la guerre et la paix en créant des liens institutionnels et systématiques entre les opérations de maintien de la paix et les efforts de consolidation de la paix post-conflits.

Un important intervenant à émerger du maintien de la paix et de la consolidation de la paix a été la société civile locale. Les ONG en place contribuent énormément au processus de réfection, et leurs engagements à long terme aident à s'assurer que les efforts de paix soient autosuffisants. La société civile peut également tenir les gouvernements responsables de leurs actions en travaillant avec la population locale et en favorisant la discussion.



LES SEXOSPÉCIFICITÉS ET LE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU

La compréhension de la dimension sexospécifique du conflit est essentielle pour que les missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix réussissent à long terme. Selon la recherche établie, si le maintien de la paix n'inclut pas une nette composante de sexospécificités, il ne sera pas durable. Les hommes, les femmes, les garçons et les filles vivent le conflit différemment et, par conséquent, ils ont des besoins distincts au cours de la phase post-conflits. Contrairement à la croyance populaire, les femmes sont à la fois des victimes et des participantes dans le cadre des conflits armés. De plus en plus, les considérations de sexospécificités sont reconnues comme un élément vital des plans et programmes pour éviter, atténuer et résoudre les situations de conflits, et pour aménager une paix durable. On doit intégrer les perspectives sexospécifiques à tous les aspects des opérations de paix de l'ONU pour s'assurer que les interventions soient pertinentes à toutes les parties en cause, soucieuses de leurs besoins et efficaces en matière de promotion de l'égalité.

La recherche démontre que les soldates de paix peuvent jouer un rôle clé dans l'amélioration des femmes locales et le soutien à leur endroit; la facilitation des communications avec les victimes de violence sexuelle et sexospécifique; et l'aide à la réduction des conflits et confrontations. Pourtant, en 2006, les femmes constituaient environ 1 p. 100 du personnel militaire et 4 p. 100 des forces policières dans les missions de maintien de la paix de l'ONU. Les femmes comptent également pour 30 p. 100 du personnel civil international et 28 p. 100 des employés civils recrutés à l'échelle nationale.

En 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait la résolution 1325 sur « les femmes, la paix et la sécurité », pour traiter de l'impact de la guerre sur les femmes et pour souligner l'importance de leur participation à toutes les facettes des opérations de paix des Nations Unies. La résolution reconnaissait également la contribution des femmes locales à la prise de décisions dans la prévention des conflits et leur rôle proactif en renforcement des capacités locales dans le cadre des efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Bien que les femmes soient nettement sous-représentées à tous les paliers des opérations de soutien de la paix de l'ONU, leur participation augmente lentement par suite de l'adoption de la résolution 1325.



LE CANADA ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

De tous les mythes qui donnent aux Canadiens l'impression de leur identité en tant que nation, sans doute le plus pernicieux est que le Canada est un pays de maintien de la paix. Pourtant, c'est là une exagération, et les engagements actuels démontrent un déclin abrupt de la participation canadienne aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Le maintien de la paix s'est révélé une fière tradition canadienne mais son apport courant est peu prononcé. À l'étonnement de la plupart des Canadiens, en date de mars 2007, le Canada se classait 59^e parmi les 114 pays en termes de contributions militaires et policières aux opérations de l'ONU. Bien qu'un nombre grandissant d'États reconnaissent ce que le Canada reconnaît depuis longtemps, que le maintien de la paix est bénéfique pour la collectivité internationale, la contribution financière du Canada au budget de maintien de la paix de l'ONU est minimal. Le Canada a contribué 3 p. 100 de la quote-part de 2006 au budget de maintien de la paix de l'ONU qui se chiffre à environ 4,75 milliards de dollars.

Le Canada a une fiche exemplaire en matière des efforts de maintien de la paix de l'ONU, pourtant l'ampleur de sa contribution, tant en termes de Casques bleus que de pourcentage du coût des missions de maintien de la paix, est en nette régression. Tandis que de plus en plus d'États participent davantage aux missions de maintien de la paix de l'ONU et que le coût du maintien de la paix augmente, le Canada contribue moins. La mesure dans laquelle l'engagement futur du Canada aux missions de maintien de la paix de l'ONU sera maintenu ou accru reste à voir.

CONTRIBUTION CIVILE CANADIENNE AUX EFFORTS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU

Bien que les Forces canadiennes aient joué un rôle dominant dans les démarches de maintien de la paix internationales, bon nombre de civils canadiens effectuent d'importantes contributions. Les politiciens et les diplomates, par exemple, ont été actifs dans la négociation d'un climat de paix dans un certain nombre de pays. Les membres de la Gendarmerie royale canadienne et d'autres forces policières canadiennes ont assumé des fonctions de police dans des pays tels que l'ex-Yougoslavie et Haïti, aidant à améliorer la stabilité dans ces pays. La police canadienne a également offert de la formation aux forces policières, encourageant le respect des droits humains dans l'administration de la justice et le resserrement des liens entre les officiers et la collectivité. D'autres civils canadiens ont joué un rôle important dans le prolongement de la démocratie à l'échelle du globe en préparant et surveillant les élections dans des pays comme la Namibie et la République démocratique du Timor Oriental.

PARTICIPATION DU CANADA À DES OPÉRATIONS DE PAIX AUTRES QUE DES NATIONS UNIES

Les troupes canadiennes participent à des missions de maintien de la paix de l'ONU et autres que de l'ONU. Par exemple, le Canada prend part à la Force Multinationale et d'Observations (FMO), une mission de maintien de la paix indépendante (ne relevant pas de l'ONU) qui opère principalement dans la péninsule du Sinaï. En outre, le personnel des Forces canadiennes sert en Afghanistan dans le cadre de la mission de la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité (FIAS) dirigée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Bien que cette mission soit autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU, son mandat et son leadership sont assumés

par l'OTAN. Par conséquent, la mission n'est pas considérée une mission de maintien de la paix de l'ONU. Aux côtés de la mission de l'OTAN se trouve une mission politique des Nations Unies, la Mission d'Assistance des Nations Unies en Afghanistan (UNAMA). UNAMA se livre à ses activités en sol afghan depuis 2002 avec comme objectif d'appuyer la réfection et le processus national de réconciliation. La présence des deux missions démontre les avantages d'une coopération entre divers organismes, en tant que mission de l'OTAN, pour aider à maintenir la sécurité, et favorise un climat plus stable dans lequel UNAMA et les autres agences de l'ONU peuvent fonctionner.

UNE PERSPECTIVE D'AVENIR

Le maintien de la paix a évolué en quelque chose de très différent par rapport au concept original et sans équivoque de Pearson d'une « force » permanente et internationale de l'ONU. Jusqu'à présent, aucune force permanente n'a été constituée. Chaque mission de maintien de la paix rafistolée à partir des forces multinationales et conçue pour résoudre spécifiquement les problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent, au cas par cas. Le maintien de la paix de l'ONU, décrit par l'ancien secrétaire général Kofi Annan, est « la seule brigade anti-feu au monde qui doit acquérir un véhicule d'extinction une fois que l'incendie s'est déclaré » [Traduction libre]. De plus, le maintien de la paix a progressivement intéressé des gens occupant des fonctions à l'extérieur des forces militaires traditionnelles.

La collectivité internationale a tiré des leçons des opérations antérieures et s'affaire à renforcer la capacité de maintien de la paix de l'ONU dans un certain nombre de secteurs. Un plan de réforme a été fourni par le Groupe de travail sur les opérations de paix du secrétaire général, présidé par l'ambassadeur Lakhdar Brahimi, qui a émis son rapport en 2000.



Certains des défis auxquels s'attaque le Conseil de sécurité et d'autres organismes comprennent :

- l'amélioration de l'état de préparation;
- l'accélération du déploiement;
- le renforcement des capacités dissuasives des Casques bleus;
- l'obtention du soutien politique et financier complet des États membres.

Le Canada a une solide tradition de maintien de la paix, avec l'image de nous-mêmes comme des « soldats de paix » s'inscrivant dans la mythologie nationale. Ainsi, il est important pour les Canadiens de reconnaître et de comprendre le rôle des missions de maintien de la paix de l'ONU et des Casques bleus dans la poursuite de la paix et de la sécurité. Du même souffle, il est important que nous comprenions le rôle évolutif des soldats de paix et les défis croissants que les Casques bleus doivent relever lorsque déployés vers une mission spécifique.

Au fil des ans, le Canada a envoyé plus de 120 000 soldats dans le cadre des missions de maintien de la paix de l'ONU. Cependant, le rôle du Canada dans le maintien de la paix des Nations Unies ne s'est pas accompli sans sacrifice. Le Canada occupe le 2^e rang parmi les décès en cours de missions de maintien de la paix, avec 114 victimes. Il est non seulement important de rappeler et de souligner ceux qui ont servi et ont perdu leur vie dans l'effort d'instauration d'un climat de paix, mais également tous ceux qui ont contribué, et continuent de contribuer, à faire de ce monde un endroit plus pacifique.

PARTICIPATION CANADIENNE AUX FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX ET MISSIONS D'OBSERVATION DE L'ONU

AFRIQUE

ONUC	1960-1964, Opération des Nations Unies au Congo
UNTAG	1989-1990, Groupe d'Assistance des Nations Unies pour la Période de Transition
UNAVEM II	1991-1995, Deuxième Mission de Vérification des Nations Unies en Angola
MINURSO	1991-présent, Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un Référendum au Sahara Occidental
ONUMOZ	1992-1994, Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSOM I, II	1992-1995, Opération des Nations Unies en Somalie
MONUOR	1993-1994, Mission d'Observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MINUAR	1993-1996, Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda
MINURCA	1998-2000, Mission des Nations Unies en République Centrafricaine
MINUSIL	1999-2005, Mission des Nations Unies en Sierra Leone



MONUC	1999–présent, Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo
MINUEE	2000–présent, Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUL	2003–présent, Mission des Nations Unies au Libéria
ONUCI	2004–présent, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
MINUS	2005–présent, Mission Préparatoire des Nations Unies au Soudan

AMÉRIQUES

DOMREP	1965–1966, Mission du Représentant Spécial du Secrétaire Général en République dominicaine
ONUCA	1989–1992, Groupe d'Observateurs des Nations Unies en Amérique Centrale
ONUSAL	1991–1995, Mission d'Observation des Nations Unies en El Salvador
MINUHA	1993–1996, Mission des Nations Unies en Haïti
MANUH	1996–1997, Mission d'Appui des Nations Unies en Haïti
MINUGUA	1997, Mission de Vérification des Nations Unies au Guatemala
MITNUH	1997, Mission de Transition des Nations Unies en Haïti
MIPONU	1997–2000, Mission de Police Civile des Nations Unies en Haïti

MINUSTAH 2004-présent, Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti

ASIE

UNMOGIP 1949-présent, Groupe d'Observateurs Militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

UNSK 1950-1954, Service Militaire de l'ONU en Corée

UNSF 1962-1963, Force de Sécurité des Nations Unies en Nouvelle-Guinée Occidentale

UNIPOM 1965-1966, Mission d'Observation des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

UNGOMAP 1988-1990, Mission de Bons Offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan

MIPRENUC 1991-1992, Mission Préparatoire des Nations Unies au Cambodge

APRONUC 1992-1993, Autorité Provisoire des Nations Unies au Cambodge

MANUTO 1999, Mission d'Assistance des Nations Unies au Timor Oriental

MINUT 2006-présent, Mission Intégrée des Nations Unies au Timor Oriental

EUROPE

FORPRONU 1992-1995, Force de Protection des Nations Unies en Ex-Yougoslavie

MINUBH 1995-présent, Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

ONURC	1995–1996, Opération des Nations Unies pour le Rétablissement de la Confiance en Croatie
FORDEPRENU	1995–1999, Force de Déploiement Préventif des Nations Unies en Ex-Yougoslavie
ATNUSO	1996–1998, Administration Transitoire des Nations Unies pour la Slovanie Orientale, la Baranja et le Srem Occidental

MOYEN-ORIENT

GONUL	1958, Groupe d’Observation des Nations Unies au Liban
FUNU I	1956–1967, Première Force d’Urgence des Nations Unies dans la Péninsule du Sinäi
UNYOM	1963–1964, Mission d’Observation des Nations Unies au Yémen
FUNU II	1973–1979, Deuxième Force d’Urgence des Nations Unies dans la Péninsule du Sinäi
FINUL	1978–présent, Force Intérimaire des Nations Unies au Liban
GOMNUII	1988–1991, Groupe d’Observateurs Militaires des Nations Unies pour l’Iran et l’Iraq
UNAMI	2003–présent, Mission d’Assistance des Nations Unies en Iraq

L’ACNU est consciente qu’il y a d’autres opérations de maintien de la paix qui ne sont pas sous l’égide de l’ONU. Seules les opérations de maintien de la paix relevant directement du champ de compétences de l’ONU et auxquelles le Canada a participé ont été incluses dans la présente brochure.

PARTICIPATION DES TROUPES, FORCES POLICIÈRES ET OBSERVATEURS MILITAIRES CANADIENS AUX MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU (MARS 2007)

http://www.forces.gc.ca/site/operations/current_ops_map_f.asp

MINUSTAH	2004, Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MONUC	1999, Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo
UNAMI	2003, Mission d'Assistance des Nations Unies en Iraq
FNUOD	1974, Force des Nations Unies chargée d'Observer le Dégagement—Plateau du Golan
UNFICYP	1964, Force des Nations Unies chargée du Maintien de la Paix à Chypre
MINUS	2005, Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan
MINUT	2006, Mission Intégrée des Nations Unies au Timor Oriental
ONUCI	2004, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	1948, Organisme des Nations Unies chargé de la Surveillance de la Trêve - Jérusalem



SITES WEB UTILES SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX

Site Web sur le maintien de la paix de l'ACNU

<http://www.unac.org/peacekeeping>

Agence canadienne de développement international

<http://www.acdi-cida.gc.ca>

Anciens Combattants Canada

<http://www.vac-acc.gc.ca>

Site Web du gouvernement canadien sur le Canada et les opérations de soutien de la paix

<http://www.dfait-maeci.gc.ca/peacekeeping/menu-fr.asp>

Page sur les opérations du ministère de la Défense nationale

http://www.forces.gc.ca/site/operations/current_ops_f.asp

Maintien de la paix internationale de la Gendarmerie royale du Canada

http://www.rcmp-grc.gc.ca/peacekeeping/index_f.htm

Association Canadienne des Vétérans des Forces de la Paix pour les Nations Unies

http://www.cavunp.org/index_f.html

Centre Pearson pour le maintien de la paix

<http://www.peaceoperations.org/>

Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

<http://www.un.org/french/peace/peace/index.asp>

REMERCIEMENTS

L'ACNU tient à remercier Anciens Combattants Canada et l'Agence canadienne de développement international de leur appui, lequel a permis la réalisation de cette brochure. D'autres sources de soutien au 50e anniversaire du projet de maintien de la paix de l'ONU comprennent le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada, le Forum sur la sécurité et la défense du ministère de la Défense nationale, ainsi que la Gendarmerie royale du Canada.

La publication a été produite par l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU). La 3^e édition de cette publication a été rédigée et produite par Emily Schroeder et Kristine St-Pierre, à la lumière des travaux de Gregory Little et Keith Moss (2^e édition) et de Geneviève Talbot et Pieter van der Meer (1^{re} édition). L'ACNU les remercie tous.

L'ACNU est un organisme de bienfaisance national qui a récemment célébré son 60^e anniversaire. À titre d'organisation vouée à la réflexion et à l'action, l'ACNU appuie un réseau de 17 sections bénévoles avec un secrétariat national à Ottawa et un bureau professionnel de l'Ouest à Vancouver. Notre mandat est d'intéresser les Canadiens aux travaux de l'ONU et aux enjeux mondiaux critiques qui nous affectent tous, grâce

à des projets innovateurs, des études de politiques et des échanges continus avec les Canadiens. Le 50^e anniversaire du projet de maintien de la paix de l'ONU célébré par l'ACNU marquait en 2006 le 50^e anniversaire de la toute première mission de maintien de la paix désignée de l'ONU au monde, et en 2007 le 50^e anniversaire de l'attribution du prix Nobel de la paix à l'instigateur canadien, Lester B. Pearson. Les activités entourant ce projet multidimensionnel comprennent la préparation de ressources d'éducation

populaire, des événements commémorant les Casques bleus canadiens, des occasions de stages pour les jeunes, un concours national de vidéos à l'intention des élèves du secondaire, des études de politiques sur le maintien de la paix, de même que dix dialogues publics d'un bout à l'autre du pays pour aborder les aspects de pointe du maintien de la paix et de la consolidation de la paix.

Fait plus important encore, l'ACNU reconnaît et apprécie les nombreux courageux soldats, policiers et civils canadiens qui risquent leurs vies pour aider à améliorer ou à garantir les libertés démocratiques et les droits humains fondamentaux à l'échelle du globe.

Pour obtenir plus de renseignements sur les soldats de paix, l'ONU ou l'ACNU ou encore pour devenir membre de l'ACNU, n'hésitez pas à communiquer avec nous à :

Association Canadienne pour les Nations Unies
309, rue Cooper, pièce 300
Ottawa (Ontario) K2P 0G5
Tél. : 613-232-5751
Courriel : info@unac.org
Site Web : www.unac.org

THIS PUBLICATION IS ALSO AVAILABLE IN ENGLISH





Association canadienne pour les Nations Unies
United Nations Association in Canada